



Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les oiseaux de mer désormais protégés au niveau international à travers l'Afrique et l'Eurasie

Vingt espèces d'oiseaux d'eau au total, dont plusieurs espèces d'alques, frégates, fous de Bassan et oiseaux tropicaux, ont été ajoutées à l'Annexe 2 de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (PNUE/AEWA) – un traité international consacré à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs en Afrique et en Eurasie.

Bonn, 2 octobre 2008 - la décision d'assurer une meilleure protection internationale à 20 espèces d'oiseaux d'eau - traditionnellement considérés comme oiseaux de mer – a été prise à la 4^{ème} session de la Réunion des Parties à l'AEWA (MOP4) qui s'est tenue du 15 au 19 septembre 2008 à Antananarivo, Madagascar.

Lors de cette réunion, plus de 150 délégués de 80 pays ont adopté, entre autres, la Résolution 4.11, demandant l'inclusion dans l'Annexe 2 de l'Accord (AEWA Annexe 2 : Espèces d'oiseaux d'eau auxquelles s'applique l'Accord) de 20 espèces d'oiseaux d'eau supplémentaires. L'inclusion de ces espèces leur accordera une meilleure protection internationale et exhortera les pays et d'autres parties prenantes dans la région à prendre des mesures concrètes pour ces espèces dont l'état de conservation est défavorable.

La plupart des populations d'oiseaux de mer sont en danger d'extinction. Parmi les principales menaces pesant sur ces espèces se trouvent les pénuries alimentaires dues aux diminutions des stocks ichtyologiques auxquelles peuvent contribuer la surpêche et le changement climatique. Les captures accidentelles lors de la pêche à la palangre, la pollution par les hydrocarbures et les déchets solides (débris) constituent d'autres problèmes pour les oiseaux de mer. D'autres dangers sont la destruction d'habitats et l'exploitation humaine non durable. Les menaces terrestres incluent les perturbations dans les zones de reproduction et l'introduction de prédateurs terrestres.

Bert Lenten, le Secrétaire exécutif de l'AEWA, a déclaré : « Je suis très satisfait de la décision prise par la quatrième Réunion des Parties d'inclure 20 espèces d'oiseaux de mer dans l'AEWA. Ceci signifie qu'une plus grande attention sera accordée à la conservation de ces espèces. Il faudra se concentrer de toute urgence sur certaines de ces espèces telles les oiseaux tropicaux car leurs populations comptent moins de 10 000 individus. »

A la demande de la Réunion des Parties, le Comité technique de l'AEWA, l'organisme consultatif scientifique international de l'Accord, a étudié les dispositions et réglementations existantes liées aux oiseaux de mer dans le droit international. Cette étude a montré que

malgré l'existence de plusieurs dispositions et réglementations, les menaces auxquelles sont confrontés les oiseaux de mer ne sont pas suffisamment couvertes par d'autres Accords Multilatéraux sur l'Environnement dans la région d'Afrique-Eurasie. L'inclusion de ces espèces d'oiseaux de mer migrateurs dans la liste des espèces de l'AEWA aidera à combler cette lacune et formera la base pour intensifier les efforts internationaux en vue de la conservation de ces espèces d'oiseaux d'eau, traditionnellement considérées comme oiseaux de mer.

Notes pour les éditeurs:

Les 20 nouvelles espèces d'oiseaux de mer incluses dans l'Annexe 2 de l'AEWA sont:

Nom de l'espèce/nom français

Nom de l'espèce	Nom français
<i>Phaethon aetheras</i>	Phaéton à bec rouge
<i>Phaethon rubricauda</i>	Phaéton à brins rouges
<i>Phaethon lepturus</i>	Phaéton à bec jaune
<i>Sula (Morus) bassana</i>	Fou de Bassan
<i>Sula dactylatra</i>	Fou masqué
<i>Fregata minor</i>	Frégate du Pacifique
<i>Fregata ariel</i>	Frégate ariel
<i>Catharacta skua</i>	Grand Labbe
<i>Stercorarius longicaudus</i>	Labbe à longue queue
<i>Rissa tridactyla</i>	Mouette tridactyle
<i>Sterna anaethetus</i>	Sterne bridée
<i>Sterna fuscata</i>	Sterne fuligineuse
<i>Anous stolidus</i>	Noddi brun
<i>Anous tenuirostris</i>	Noddi à bec grêle
<i>Alle alle</i>	Mergule nain
<i>Uria aalge</i>	Guillemot de Troïl
<i>Uria lomvia</i>	Guillemot de Brunnich
<i>Alca torda</i>	Pingouin torda
<i>Cepphus grylle</i>	Guillemot à miroir
<i>Fratercula arctica</i>	Macareux moine

Pour la Résolution 4.11 de l'AEWA, le rapport complet sur les oiseaux de mer du Comité technique et d'autres informations relatives aux oiseaux de mer, veuillez consulter: www.unep-awa.org/press

AEWA – L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie ou l'AEWA est un traité soutenu par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) visant la conservation de 255 espèces d'oiseaux d'eau qui migrent le long des itinéraires de migration d'Afrique-Eurasie. L'AEWA fournit le cadre pour les pays dans la région en vue de coopérer pour la conservation des espèces telles que canards, limicoles, cigognes, flamants roses et de nombreux autres oiseaux d'eau migrateurs. Les pays devenus Parties à l'Accord s'engagent à mettre en place des mesures afin de conserver les populations d'oiseaux d'eau de la région et les habitats dont elles dépendent. À l'heure actuelle, 62 Parties sur 118 États de l'aire de répartition en Afrique et en Eurasie ont signé l'AEWA.

Pour de plus amples renseignements sur l'AEWA, veuillez consulter : www.unep-awa.org

MOP4 à Madagascar – Madagascar était le pays d'accueil de la 4^{ème} Réunion des Parties à l'AEWA (MOP4) qui était organisée conjointement par le Secrétariat du PNUE/AEWA et le Ministère de l'Environnement, des Forêts et du Tourisme (MEFT) de Madagascar. 20 résolutions au total ont été adoptées à la réunion et les délégués ont examiné la mise en oeuvre de l'Accord et du Plan d'action et ont abordé plusieurs questions relatives à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs. Le thème de la MOP4 était « **À l'action sur les voies migratoires des oiseaux d'eau – revue du passé, vision d'avenir** ».

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

M. Florian Keil, Administrateur de l'information, Secrétariat PNUE/AEWA, tél. +49 (0)228 8152451, portable: +49 (0)151 14701633 / e-mail: awa@unep.de

Veuillez aussi visiter notre page presse: www.unep-awa.org/press